

La lettre d'information du Conseil Municipal de Contrières

4^{ème} trimestre 2014

Au calendrier :

- . 2 SEPTEMBRE
Rentrée des classes
- 27 SEPTEMBRE
Repas africain – Jumelage
Zingan/Contrières
- 4 OCTOBRE.
Repas des ANCIENS.
- 6 OCTOBRE
Réunion Conseil municipal
- 26 OCTOBRE
Passage à l'heure d'hiver !
- 3 NOVEMBRE
Réunion Conseil municipal
- 11 NOVEMBRE
Commémoration du
Centenaire du début de
la guerre 14-18. Cérémonie
au monument aux Morts.
- 29 NOVEMBRE
Soirée Tartiflette - Jumelage
Bergbieten/Contrières
- DECEMBRE 2014
Vente de Sapins au profit des
Ecoles – Association « Vive la
Cour » -

L'édito du Maire

Je suis heureux que la commission communication ait à cœur de vous donner les dernières nouvelles depuis notre élection en mars 2014 : c'est un devoir que nous avons envers tous nos concitoyens. En voici les grandes lignes :
Après la mise en place des différentes commissions, notre employé municipal Jean-Denis Aumont, a pris ses fonctions début avril. Il est chargé de l'entretien et du fonctionnement de la station d'épuration, de la tonte des abords du bourg, de la propreté du cimetière et des menus travaux d'entretien des bâtiments

communaux.
Comme chacun a pu le constater, notre bourgade s'est embellie avec un fleurissement supervisé par Mickaël Paumier. Merci à lui !
Nous avons entamé une réflexion sur le devenir des bâtiments communaux, afin d'en assurer la mise aux normes. Nous vous tiendrons au courant lors d'une réunion d'information ces prochains mois.
Nous avons également le projet d'un futur lotissement d'une dizaine de parcelles : même si les demandes sont calmes, nous devons aller de l'avant et proposer ces parcelles à la vente dès l'an

prochain.
Nous allons aussi aménager le centre bourg (goudronnage et surtout matérialisation de la voirie pour en assurer la sécurité). A ce titre, un panneau (miroir) va être posé au carrefour du Pont de Monceaux.
Comme vous le voyez, notre équipe a du pain sur la planche ! et sans compter sur la création du nouveau cimetière qui, je l'espère, verra le jour à la fin de ce mandat.
A toutes et à tous, bonne lecture !

Camille Marie

L'équipe municipale et les commissions

11 membres au Conseil Municipal élu en avril 2014 : autour de Camille Marie, notre maire, Eric de Laforcade, 1^{er} adjoint, Martine Corbière, 2^{ème} adjointe, Pierrette Goueslard, 3^{ème} adjointe, et les conseillers Gisèle Doublet, Anthony Guilloche, Daniel Heurtaux, Alexandra Ladroue, Georges Letassey, Bernard Letrouvé et Mickaël Paumier.

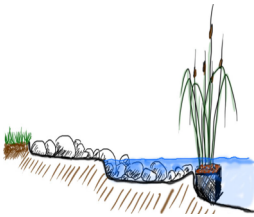
Lors de la première réunion du conseil, les commissions ont été mises en place. En voici la liste (non exhaustive) :

Assainissement : E. de Laforcade, P.Goueslard, D.Heurtaux, G.Letassey -
SIGAS (affaires scolaires) : M.Corbière (vice-présidente), A.Ladroue (représentante conseil d'école) et Georges Letassey -
Voirie : D.Heurtaux, G.Letassey, B.Letrouvé, M.Paumier -
Finances : M.Corbière, E.de Laforcade, P.Goueslard, A.Guilloche -
Urbanisme : A.Guilloche, B.Letrouvé, C.Marie, M.Paumier -
Communication : M.Corbière, E.de Laforcade, D.Heurtaux, C.Marie -

CCAS : E.de Laforcade, G.Doublet, P.Goueslard, A.Ladroue, C.Marie (président) -
Appels d'offres : E. de Laforcade, G.Doublet, P.Goueslard, D.Heurtaux, B.Letrouvé, C.Marie -
Communauté de Communes de Montmartin-sur-mer : E.de Laforcade (président) - C.Marie -

La liste complète des commissions peut être consultée sur le site internet de la mairie (rubrique Vie Municipale - commissions)

Assainissement collectif et individuel



" Une compétence partagée entre la commune et la communauté de communes."

S'agissant de l'assainissement collectif, les particuliers concernés ont entrepris pour la plupart d'entre eux les travaux de raccordement au réseau communal. Après cette phase, la société retenue pour vérifier la pertinence technique et le bon fonctionnement des installations (la STGS) interviendra chez chaque particulier. A l'issue de ce contrôle, ceux qui sont éligibles à la subvention de raccordement se verront attribuer par l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) le montant de ladite subvention. Le délai de versement devrait être assez rapide ; en effet, la STGS interviendra pour le contrôle dès qu'une dizaine d'installations sera prête.

S'agissant de l'assainissement non collectif, il convient de se référer à l'arrêté du 27 avril 2012, paru au JO du 10/05/2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations de l'assainissement non collectif, décret dont les dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2012.

La principale mesure de cet arrêté indique qu'un particulier dispose de quatre années pour respecter l'ensemble des prescriptions techniques. En d'autres termes, un particulier dispose en toute logique de quatre ans pour mettre son installation aux normes, si le contrôle SPANC a décelé une non-conformité. Ce délai court à compter de la réception des conclusions du contrôle.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est sous la compétence

de la communauté de communes de Montmartin-Sur-Mer.

Pour Contrières, le bilan est le suivant au 11/09/ 2014 : 147 contrôles du SPANC ont été effectués. Sur ces contrôles, 25 installations ont présenté un danger sanitaire ou un risque environnemental avéré. Les travaux sont donc à réaliser au plus tôt : il s'agit de la priorité 1 (**P1**). 76 ont présenté une non-conformité nécessitant quelques adaptations de mise aux normes, c'est la priorité 2 (**P2**). Les autres installations, en priorité 3 (**P3**) ne nécessitent pas de travaux spécifiques. Pour les P1 et P2, la communauté de communes propose une subvention représentant 60% du montant total des travaux.

Il faut préciser que la communauté de communes est la seule, dans le département, à présenter cet avantage. Ceux qui sont dans l'obligation de se mettre aux normes et qui souhaitent bénéficier de cette disposition temporaire peuvent se mettre en contact avec la commune, lors des permanences du mardi et vendredi ou avec la communauté de communes de Montmartin-sur-mer.

Des contrièrais ont déjà bénéficié de ces dispositions.....n'hésitez pas à nous contacter pour bénéficier à votre tour de cette opportunité.

E.de Laforcade



Entretien – Aménagement - Voirie

On pourrait en dire très long sur le sujet, tant il est riche de projets en cours et futurs. Nous avons d'abord entamé notre mandat en effectuant un sérieux nettoyage des abords de la station d'assainissement (arrachage manuel des mauvaises herbes, débroussaillage, tonte, entretien des arbustes en place) afin de permettre à Jean-Denis de consacrer son temps, entre autre, à l'entretien des bassins, car il ne faut pas oublier que Jean-Denis ne dispose au plus que d'une journée par semaine au service de la commune. Nous allons d'ailleurs renouveler cette opération "nettoyage" en ce début d'automne.

Deuxième action : rendre notre bourg plus attractif en améliorant massifs et jardinières déjà en place. Plantes annuelles et vivaces dans les 4 jardinières situées à chaque entrée du bourg et dans les 5 massifs qui

fleurissent la place d'Alsace. Et des fleurs automnales à venir ! Chrysanthèmes, pensées....

Les plants de vigne à l'entrée du bourg près du calvaire sont en pleine forme. À quand les premières vendanges à Contrières ?

La proximité des containers de tri sélectif à cet endroit nous amène à souligner encore une fois ces gestes d'incivilité qui viennent "polluer" ce lieu, pourtant joliment aménagé. Une bonne nouvelle, qui peut-être nous permettra d'éviter ces désagréments : l'installation de containers enterrés avant la fin de cette année ! Au niveau de la voirie, signalons que le chantier de remise en état du chemin menant au lieu-dit "la Brannière de haut" est terminé : les inondations que subissait le village ne devraient plus avoir lieu.

A.Guilloche, D.Heurtaux, G.Letassey, M.Paumier

SIGAS - Syndicat Intercommunal de la Gestion des Affaires Scolaires -

Lorsque vous lirez ces lignes, la rentrée sera déjà loin.... Ce 2 septembre 2014, 24 élèves en CM1-CM2 (dont 7 de Contrières) sur les bancs de notre école : bel effectif ! Et l'école de Treilly, qui accueille classes maternelles et élémentaires compte 61 élèves, dont 13 Contriérais (es). L'équipe enseignante, sous la houlette de Clémentine Perina, directrice du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Treilly-Contrières, s'organise autour de Véronique Agnès et Sabrina David (Treilly) et de Marion Montagne (Contrières). En effet, Marion Montagne, en remplacement de Sophie Padova, enseignante titulaire qui sera de retour fin novembre, enseigne les classes de CM1 et CM2 dès cette rentrée jusqu'au retour de Sophie Padova. Bienvenue à Marion

Montagne, elle-même Contriéraise ! Cantine, garderie, assistance maternelle, entretien/ménage : autant de fonctions, gérées directement par le SIGAS, en coordination avec l'équipe enseignante. 5 personnes assurent ces tâches : nous retrouvons cette année Cécile Neel (assistante maternelle et régisseuse garderie), Christelle Guénard (cantine Treilly), Stéphanie Fontaine (cantine Contrières et entretien locaux municipaux), Catherine Ameslant (entretien locaux Treilly) et, en remplacement de Caroline Tabard en disponibilité toute cette année scolaire, Laetitia Mammeri (assistante maternelle), qui assure également l'accompagnement dans le le car de liaison Treilly-Contrières.

A cette rentrée de septembre nous n'avons

pas eu à investir dans de nouveaux matériels pour notre école, l'équipe précédente ayant procédé à l'amélioration des équipements (ordinateurs, vidéo-projecteurs) : nous les en remercions.

Avant de clore ce chapitre, évoquons la nouveauté de cette rentrée ! Les TAP ! (Temps d'activité périscolaire) ; il n'est plus temps de polémiquer autour de ce sujet. Ces activités programmées les lundi et mardi de 15h00 à 16h30, et coordonnées par la communauté de communes de Montmartin, sont encadrées par Sophie et son équipe d'animation très motivée. Tous les enfants y participent : ils sauront nous faire savoir comment ils vivent ces nouveaux rythmes scolaires qui ont fait déjà couler beaucoup d'encre.... Ne sont-ils pas les premiers concernés ?

M. Corbière, A. Ladroue,
G. Letassey

VACANCES 2014-2015

Toussaint : du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre

Noël : du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier

Hiver : du samedi 7 février au lundi 23 février

Printemps : du samedi 11 avril au lundi 27 avril

Fin des cours le samedi 4 juillet

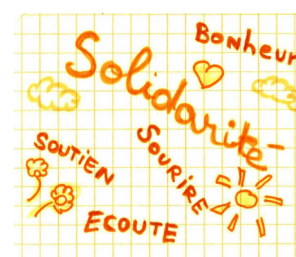
C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale

Le bureau du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) a été renouvelé après les élections municipales. Gisèle Doublet en a accepté la responsabilité, entourée de Eric de Laforcade, Pierrette Goueslard, Alexandra Ladroue, Raachmata Lefèvre et Monique Casrouge. Nous devons prêter attention aux personnes

dont les revenus sont plus que modestes, afin de les aider à subvenir aux besoins les plus urgents, notamment en nourriture. Avec l'association « Aide et Partage », des denrées sont distribuées tous les quinze jours à quelques familles ; si toutefois certaines personnes avaient des difficultés financières, qu'elles n'hésitent pas à nous contacter en mairie, aux

heures et jours d'ouverture. Nous sommes là pour les écouter et les aider en ces temps difficiles.

C. Marie, G. Doublet



Les Projets en cours.....

Dans son éditorial, notre maire énumère clairement les différents projets à mener à bien durant ce mandat 2014-2020.

Le plus urgent, c'est la mise aux normes des bâtiments communaux recevant du public, afin d'assurer l'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) ; Il s'agit là principalement de notre mairie (secrétariat et salle de réunion/mariages). Nous devons soumettre un projet avant la fin de cette année 2014 à l'Administration, sous peine de sanctions pénales. Conscients de l'urgence, nous avons constitué un groupe de travail (voir article spécifique).

Autre défi : la construction d'une salle de convivialité ou la rénovation de celle dont nous disposons actuellement. Cette salle, nous en avons fait bon usage et continuons de l'apprécier, mais reconnaissons

sa vétusté.

Réfléchissons, en même temps que la mise aux normes de la mairie, à cette rénovation ou nouvelle construction, en essayant de trouver des solutions de financement. Mise en commun de moyens par une association de communes ? Toutes les bonnes idées sont les bienvenues !

C'est une réflexion sur l'ensemble des bâtiments communaux qu'il faut mener : tout s'imbrique.

Et bien sûr, tous ces projets seront d'autant plus justifiés que le nombre d'habitants de notre commune ira croissant ! D'où la nécessité d'aller de l'avant dans la mise en place du nouveau lotissement qui, espérons-le, verra le jour bien avant la fin de notre mandat.

Allons ! Au travail !



Le Budget de la Commune.....

Pour 2014, le budget de fonctionnement prévisionnel a été validé à 315.446€ équilibré en dépenses et recettes.

En investissement, le total des dépenses prévues s'élève à 73.845€

Dépenses		Recettes	
- Emprunt	8055	- Excédent	39389
- Déficit antérieur reporté	20080	- Fonds de compensation	5496
- Achat outillage	20000	TVA (FCTVA)	
- Acquisition parcelle	4800	- Taxe aménagement	2000
- Réfection chemin Brannièrè	13010	- Virement de la section	26960
- Travaux branchement assainis.	6000	de fonctionnement	
- Etude nouveau lotissement	1900		
	73845		73845

Côté SIGAS (gestion affaires scolaires) le budget de fonctionnement 2014 s'équilibre à 152.415€. Ce budget est alimenté principalement par la participation des deux communes, établie au prorata du nombre d'enfants scolarisés pour l'année civile. Autres ressources SIGAS : recettes cantine et garderie.

La mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Pour rappel, la loi du 1er janvier 2005 prévoit que tous les bâtiments recevant du public devront être accessibles aux personnes en situation de handicap, ou à mobilité réduite, ceci à compter du 1er janvier 2015. Pour Contrières, cela concerne tout particulièrement la mairie.

A l'instar de la majorité des communes, nous ne sommes manifestement pas aux normes. Deux raisons en sont la cause : d'une part, l'annonce du report de cette échéance (2021) et d'autre part le coût que représente l'adaptation de nos installations. Mais la loi est en cours d'évolution. Si nous pouvons déroger à cette mise en accessibilité de nos ERP au 1er janvier 2015, nous devons en revanche fournir un schéma directeur d'accessibilité. Il s'agit d'un dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Pour être plus simple, il s'agit de rédiger un schéma et un calendrier précisant notre engagement à nous adapter dans un délai de 3 années. Par ailleurs, des dispositions permettent de prolonger ce délai de mise aux normes de 3 autres années. C'est la raison pour laquelle a été constitué un groupe de travail dont la mission est de proposer la solution la moins onéreuse et répondant à l'attente du public. Il ne s'agit pas seulement d'imaginer une rampe d'accès ou un ascenseur pour la mairie, il s'agit aussi de réfléchir à une nouvelle distribution des bâtiments communaux, en intégrant, sans tabous, toutes les éventualités possibles. Lorsque le schéma aura été adopté par la municipalité, il sera alors soumis à l'approbation du préfet. Ce dernier, en effectuant des contrôles réguliers, s'assurera que nous tenons notre calendrier. A suivre !